



Villejust Informations

Edito

Prenons soin de notre Printemps

Voici que nous arrivons déjà au Printemps, même si de façon plus que surprenante, et même un peu inquiétante, tout cela ne nous semblait pas naturel, nous avons pu connaître des épisodes de douceur printanière en plein hiver.

Cela ne peut que contribuer à nous sensibiliser encore plus à l'attention que nous devons porter à la préservation de notre environnement. Nous avons la chance à Villejust de continuer à vivre en liaison directe avec notre nature, chaque geste que nous pourrions accomplir individuellement ou au titre de la collectivité pour la préserver à son utilité. Dans ce numéro vous serez donc invités à participer à une opération de nettoyage de printemps collective, à utiliser les nouvelles poubelles installées en ville, mais aussi à être attentifs aux cavités pouvant piéger les oiseaux... D'ici quelques jours ce sont les travaux de réalisation avec la Communauté Paris-Saclay, d'une nouvelle piste cyclable devant permettre de relier le Bourg au Rond-point « aux Vaches » (en empruntant l'ancienne voie partant de la rue d'Orsay) qui vont débiter, l'occasion de vous inviter à sortir les vélos et emprunter nos belles pistes cyclables pour vos déplacements dans Villejust.

Ce Printemps aura débuté, et aura même été légèrement anticipé, par le traditionnel repas de nos Aînés qui ont ainsi pu passer une belle après-midi festive dans notre salle des Deux Lacs, en se régaland d'un déjeuné aux notes forestières, avant de profiter des animations musicales qui les ont accompagnés durant tout ce beau et bon moment convivial.

Un beau printemps à tous à Villejust.

Igor TRICKOVSKI,
Maire de Villejust



Dans ce numéro

Infos Administratives	2 à 5
Cadre de Vie	6 à 7
Associations, Loisirs...	8 à 14,16
Intercommunalité	-
Informations Pratiques	15



RETOUR SUR LA REUNION PUBLIQUE DU GRAND DEBAT NATIONAL



Comme elle s'y était engagée, la municipalité de Villejust a organisé une soirée d'échanges dans le cadre du Grand Débat National, le mardi 12 février 2019 en mairie.

Ce sont 35 Villejustiennes et Villejustiens (et un Salucéen venu en voisin), ainsi que Mme la Députée Marie-Pierre Rixain qui ont assisté à cette réunion qui a permis aux uns et aux autres de s'exprimer librement sur les sujets relevant des thèmes mis en avant pour le débat, et d'autres pouvant leur tenir à cœur.

Ces échanges ont été d'excellente tenue et dans le respect de chacun. Nous en remercions les intervenants, les « secrétaire—rapporteurs » de séance qui ont pris note des interventions et propositions, ainsi que Mme Massot, animatrice de la soirée et qui a parfaitement rempli son office de garante de la neutralité et de l'impartialité.

Un relevé de ces échanges a été établi afin de pouvoir être transmis aux instances en charge de l'organisation du Grand Débat au niveau national.



CLAP DE FIN POUR L'EXPOSITION « SPACE » 2018



Après 3 mois d'exposition, « **Olympia** » l'œuvre originale créée par **Thomas Monin**, dans le cadre du projet proposé par la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, s'en est allée.

L'œuvre a été démontée par l'artiste le Samedi 2 mars dernier, pour s'exposer dans d'autres villes pour quelques temps...mais peut être aurons-nous le plaisir de la retrouver pour d'autres aventures sur Villejust !





COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2019 (EXTRAIT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la délégation de compétences temporaire à la Communauté Paris-Saclay (CPS), relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables pour une période de 4 ans, avec un terme fixé au 31 décembre 2022,

APPROUVE les termes de la convention de délégation de compétences « Bornes électriques Installations de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) » correspondante et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants éventuels ainsi que tous documents relatifs à cette affaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les lots relatifs au marché de travaux de construction du bâtiment de l'extension de l'ALSH et du Pôle restauration des Coudrayes tels que présentés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de désaffecter à l'usage du public les anciens courts de tennis et leurs équipements situés sur le site du Complexe Sportif de la Poupardière,
APPROUVE le déclassement de cette partie du domaine public communal pour l'incorporer dans le domaine privé communal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre à l'amiable la parcelle cadastrée E n° 277 d'une superficie de 350 m² sise 12 Grande Rue à FRETAY

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tout document se rapportant à l'acquisition de la parcelle AA n° 443 lot B d'une superficie de 280 m² situé 11 rue de la Mairie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel d'activités de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne constitué d'indicateurs techniques et financiers,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du SIAHVY telle que présentée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

REAFFIRME sa demande de mise en œuvre le plus rapidement possible des investissements pour le remplacement du matériel roulant dès 2025 et la modernisation du réseau ferré,
REAFFIRME la priorité du RER B sur le projet de CDG E aussi bien pendant la durée des travaux que pendant son exploitation,

DEMANDE à l'État de suspendre le projet de CDG E tant que toutes les garanties du maintien quotidien d'un fonctionnement normal du RER B ne seront pas obtenues telles qu'elles ont été formulées par Ile-de-France Mobilités dans la séance du Conseil du 12 décembre,

TRANSMETTRA cette motion à Monsieur le Premier Ministre, à Madame la Ministres des Transports, à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Présidente de la Région Ile-de-France, à Monsieur le Vice-Président d'Ile-de-France Mobilités, à Monsieur le Président de la RATP, à Monsieur le Président de la SNCF et à Monsieur le Président de l'Association « Les Villes du RER B Sud ».

POINTS D'INFORMATION :

- Communauté Paris-Saclay (CPS) : reversement fiscal 2018 pour 5.815 € et 2019 pour 7.443 €
- Grand Débat National : une réunion publique se tiendra le mardi 12 février 2019 à 20h en Salle du Conseil

Retrouvez les procès-verbaux de ces conseils municipaux dans leur intégralité sur notre site internet www.mairie-villejust.fr - Rubrique Votre Mairie - Les Conseils Municipaux

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 8 AVRIL A 20H30—SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE ZONAGE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Une enquête publique sur le zonage d'assainissement de la Commune de Villejust a lieu depuis le **lundi 11 mars 2019 10h30 jusqu'au vendredi 12 avril 2019 17h30 inclus**.

Le public peut consulter le dossier et noter ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux horaires d'ouverture de la mairie.

Un commissaire enquêteur recevra les observations du public à la Mairie de VILLEJUST aux permanences suivantes :

**Le samedi 6 avril de 9h à 12h,
Le vendredi 12 avril de 13h30 à 17h30.**

SERVICE SCOLAIRE : INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019/2020

PERIODE D'INSCRIPTION JUSQU'AU 30 MARS 2019

Afin de préparer sereinement la prochaine rentrée scolaire, il est demandé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) durant cette période.

NOUVELLES INSCRIPTIONS :

Pour l'école maternelle « Les Tilleuls » :
Enfants nés en 2016 (première inscription)
Nouvelles inscriptions (toutes les classes de la PS à la GS)

Pour l'école élémentaire « Jeanne Chanson » :
Nouvelles inscriptions (toutes les classes du CP au CM2)



Se présenter en mairie à l'accueil, muni des documents et des renseignements suivants :

- . le livret de famille
- . le carnet de santé
- . un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- . le formulaire d'inscription à retirer en mairie ou à télécharger sur notre site internet www.mairie-villejust.fr
- . le numéro de sécurité sociale sur lequel est rattaché l'enfant
- . En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde exclusif ou de garde alternée (jugement ou courrier des deux parents)
- . si vous avez une mutuelle, le numéro d'adhérent, son nom et son adresse
- . le numéro CAF ou MSA portant le numéro d'allocataire
- . Certificat de radiation
(si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre commune)



ENFANTS DEJA SCOLARISÉS A VILLEJUST

Pour faciliter vos démarches, seule la fiche individuelle de renseignements 2019-2020 distribuée par le biais des écoles est à remplir (**cette fiche devra être impérativement remplie et déposée en mairie jusqu'au 30 mars 2019 au plus tard**). Cette fiche peut également être retirée à l'accueil en mairie ou téléchargée sur notre site internet.

Nous vous demandons cette année d'inscrire vos enfants avant le 30/03/2019, afin d'affiner les effectifs prévisionnels le plus tôt possible.

Informations administratives



ELECTIONS EUROPÉENNES

Il n'y a désormais plus de clôture des inscriptions au 31 décembre de chaque année.

Pour 2019, la date limite des inscriptions sur les listes électorales est fixée au 30 mars 2019.

L'ensemble des électeurs de la commune inscrits avant cette date recevront leur carte avant le **26 mai 2019** pour pouvoir voter aux **élections européennes**.

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 a créé un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

Par ailleurs, la réforme permet aux jeunes jusqu'à 26 ans de s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents et réduit à 2 ans le délai nécessaire d'inscription au rôle d'une des contributions directes communales pour prétendre à l'inscription sur la liste électorale de cette commune.

Elle ouvre également aux personnes qui ont, pour la 2^e année consécutive, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle des contributions communales, la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune.



NOUVEAUX ARRIVANTS BIENVENUE

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS ! INSCRIVEZ-VOUS !

Si vous êtes arrivés à Villejust depuis janvier 2017,
faites-vous connaître.

Nous vous donnons rendez-vous **le samedi 6 avril 2019 en mairie,**

afin de pouvoir partir à la découverte de Villejust avec le Maire et les élus. A l'issue de cette visite, nous serons heureux de partager ensemble un cocktail de bienvenue.

COUPON RÉPONSE D'INSCRIPTION À L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Merci de l'adresser au Cabinet du Maire en mairie de Villejust, 6 rue de la Mairie, ou bien par mail à secretariat-maire@mairie-villejust.fr avant **le 30 mars 2019**.

(Le nombre de réponses déterminera la réservation des moyens de transport)



Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Date d'arrivée à Villejust : _____

Participera à la visite de la Commune : OUI NON

Nombre de personnes pour cette visite : _____

NB: En cas d'empêchement après votre inscription, nous vous remercions de bien vouloir prévenir les services de la mairie au plus tôt.



ATTENTION AUX CAVITES DANGEREUSES POUR LA FAUNE !

C'est à la suite d'un entretien qu'a eu M. le Maire avec une jeune Villejustienne, particulièrement attentive à la préservation de notre environnement, que celle-ci a souhaité le sensibiliser notamment sur cette question des cavités pièges pour les plus petits oiseaux.

Un sujet que nous avons souhaité partager avec vous pour que chacun puisse y contribuer.

Savez-vous que les pièges mortels les plus fréquents pour de nombreux oiseaux, reptiles et petits mammifères sont les poteaux ouverts au sommet? Ce danger qui existe depuis des décennies est loin d'être écarté et pour cause : la plupart de nos aménagements, nos jardins et nos bâtiments recèlent quantité de cavités qui sont de réelles menaces pour la faune sauvage.

Elles sont sous nos yeux. Très faciles à identifier, généralement aisées à obturer, les cavités-pièges n'en continuent pas moins de faire des coupes sombres parmi les oiseaux et la petite faune sauvage depuis des années.

Poteau de clôture, support de barrières métalliques ou d'aménagements pour des plantations agricoles, armatures pour hangars, support de boîtes à lettres collectives, tubage de cheminée, de gouttière, un poteau de fils à linge, manchon de protection pour les plantations, les pièges se trouvent partout, en hauteur comme au sol : vide-sanitaire, piscine, fosses diverses, plots de circulation, toutes ces cavités ou trous, aux parois verticales et lisses.

Pour sensibiliser le public à ces problématiques et l'aider à agir efficacement, l'ASPAS et la LPO ont édité [un guide pratique et illustré](#) qui passe en revue les principales cavités-pièges, montre comment en dénicher de nouvelles et donne des conseils pratiques immédiats et pérennes pour anticiper les risques.

Chacun peut devenir un observateur avisé et agir à son échelle pour éviter que les cavités-pièges ne deviennent un cimetière pour la faune envahissante. En vacances ou à la maison, suivez le guide et devenez incollables sur les solutions permettant à la faune sauvage de s'épanouir !

Plus d'infos :

[Sur le site internet de l'ASPAS : www.aspas-nature.org/actualites](http://www.aspas-nature.org/actualites)

[Sur le site internet de la LPO : www.lpo.fr/actualites](http://www.lpo.fr/actualites)



ESSONNE VERTE - ESSONNE PROPRE



Dans le cadre de l'opération **Essonne Verte - Essonne Propre**, portée par le Conseil Départemental, la commune organise en partenariat avec l'école élémentaire « Jeanne Chanson » et le SIOM, **un grand nettoyage de printemps sur différents secteurs du territoire communal** afin de sensibiliser les enfants au respect de la nature qui les entoure.

Ce grand nettoyage de printemps, réservé aux scolaires et aux parents d'élèves les accompagnant, se déroulera cette année **le vendredi 17 mai 2019**.

Cette année, la commune lance également **un appel à candidatures** à l'ensemble de la population pour une **opération de ramassage de déchets sauvages**. Il s'agit de mobiliser tous les Villejustiens, petits et grands, pour contribuer à la préservation de notre territoire et de notre environnement face au manque de civisme d'une minorité de personnes qui n'ont aucun scrupule à jeter dans la nature toute sorte de débris.

Cette opération se déroulera **le samedi 18 mai 2019. Rendez-vous est donné devant la Mairie pour 10h.**

Les sacs poubelles et les gants seront mis à disposition des participants. Les volontaires sont invités à se faire connaître au préalable auprès de **Kathleen MONGIS** en **Mairie de Villejust** par mail au **secretariat-maire@mairie-villejust.fr** ou en appelant le **01 69 31 74 41**. Pour clôturer cette belle action, un pot de remerciement sera offert par la Municipalité à l'ensemble des participants.



Opération 2018/Ecole Jeanne Chanson

Ces opérations s'inscrivent dans une démarche citoyenne d'éducation et de sensibilisation afin de montrer combien la sauvegarde de notre environnement nous est chère.



REALISATION D'UN PARKING « CHEMIN DES 3 ORMES » - HAMEAU DE FRETAY

Afin de répondre aux besoins de stationnement dans le secteur de Fretay, la commune de Villejust a souhaité créer un nouveau parking paysager situé Rue des 3 Ormes et a ainsi mandaté l'Entreprise «SOTRAVIA» afin de réaliser ces travaux .

Ces travaux comprenaient :

- La création d'un parking de 15 places dont 1 PMR
- Les terrassements et la création d'un fossé drainant permettant la gestion des eaux pluviales à la parcelle

Les travaux étant achevés à ce jour, le parking est donc opérationnel pour les usagers de ce secteur.



IMPLANTATION DE NOUVELLES POUBELLES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Afin de préserver son environnement et conserver à notre territoire sa propreté, la commune a mis en place de nouvelles poubelles sur les sites suivants :

- Devant la Mairie
- Près du mur longeant l'accès menant à l'école maternelle « Les Tilleuls »
- A côté de l'abri de bus Route de Villebon et à côté du container à verre situé près de la Boulangerie
- Devant l'école élémentaire « Jeanne Chanson »





CHASSE AUX OEUFS



CHASSE AUX OEUFS

Lundi 22 avril 2019

À 10h

Ouvert
à tous les enfants
âgés de 2 à 7 ans

Dans le Parc
du Château
du Bois Courtin



Organisée par la municipalité de Villejust en collaboration avec l'APE



RETOUR SUR LE « GOÛTER-CRÊPES DU VILLAGE »

Ca sentait bon les crêpes et la Chandeleur, **Samedi 2 février**, à la Grande Salle des 2 Lacs.

Ce sont un peu plus de 300 Villejustiennes et Villejustiens qui ont répondu présents à l'invitation du Maire, Igor TRICKOVSKI et de la municipalité de Villejust, pour partager ce nouveau moment convivial pour le plaisir des petits et des grands... gourmands.

Un buffet géant de crêpes et de boissons était proposé gratuitement aux habitants et pour animer le tout, la municipalité avait organisé des concours de lancers de crêpes (en silicone, pour ne pas gaspiller la nourriture !) en hauteur et vitesse, pour les petits et les grands. Les vainqueurs des concours ont pu repartir avec des lots pour faire sauter les crêpes et prolonger le plaisir à la maison !

Un grand concours de déguisements pour les enfants était également organisé en partenariat avec l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Villejust et 45 enfants âgés de 3 à 9 ans ont pu défiler en princes, princesses, super-héros, animaux... et ont été récompensés pour leur participation.

Merci à tous pour votre participation et rendez-vous est pris pour l'an prochain !





VELO CLUB DE VILLEJUST

Course cycliste à Villejust

La prochaine organisation du Vélo Club aura lieu le dimanche 7 Avril prochain.



Le **Dimanche 7 Avril**, sur circuit de 7 km empruntant à chaque tour la côte de Saulx-les-Chartreux : Villejust, descente de la Mine, Villiers, Saulx. Les différentes arrivées seront jugées au sommet de la côte de Saulx, à l'entrée de Villejust.

« 10 ^{ème} Prix Gérard Caron » 2 ^{ème} manche du Challenge Estival 2 ^{ème} manche du Challenge Souvenir J-L. Jeandot Dimanche 7 Avril 2019 à VILLEJUST (91) organisé par le VC Villejust						
Catégories	Dossards	Départs	Tours	Distance	Limitées	Prix d'équipe
HC / 1 / 2 / 3	7h00	8h00	11	77 km	150	Oui
6	7h00	8h02	6	42 km		Oui
Minimes (H/F)	7h00	8h04	3	21 km	150	Oui
4	9h00	10h10	9	63 km		Oui
Cadets (H/F)	9h00	10h12	8	56 km		Oui
5	9h00	10h14	8	56 km		Oui
Dossards / Stationnement	Haut de la côte de Villejust (Parking impératif au stade de Villejust)					
Départs et Arrivées	Haut de la côte de Villejust					
Circuit	De 7 kms avec une côte à chaque tour					
Challenge JL Jeandot	Challenge (réservé aux coureurs de la FSGT) réunissant 2 épreuves organisées par le VC Villejust : le Souvenir Jean Louis Jeandot (10 Mars) et le Prix Gérard Caron (7 avril). Le challenge sera définitivement acquis par le club qui l'aura obtenu 3 fois consécutivement ou 5 fois non consécutivement					
Invitations	Course ouverte aux : FFC (R3 moins de 200 points au 31/12/2018) : seront en 1 ^{ère} catégorie UFOLEP 1, FFC D1 et FFC Juniors sans mention « Junior D1 ou D2 » seront en 2 ^{ème} catégorie UFOLEP 2, FFC D2 et FFC Juniors D1 seront en 3 ^{ème} catégorie UFOLEP 3 et FFC D3 et FFC Juniors D2 seront en 4 ^{ème} catégorie UFOLEP GS et FFC D4 seront en 5 ^{ème} catégorie Attention : trois invitations maximum dans la saison.					
Engagements	Après de : Marcel BESNARD – 40, rue Victor Hugo - 91470 LIMOURS Tel : 06.25.32.18.40 – marcel.besnard91@orange.fr Chèques à l'ordre du VC Villejust Tarifs FSGT : adultes : 6 €, Jeunes : 5 € Tarif UFOLEP et FFC : Jeunes 8,50 €, adultes : 11,50 € (attention : trois invitations maximum dans la saison). Engagement sur place : pour tous + 2 €. Ils ne seront <u>acceptés que jusqu'à la limite de 150 coureurs par tranche horaire</u> Engagement postal uniquement et qui ne sera pris en compte qu'avec le règlement. Pas d'engagement par téléphone ni par mail. Les engagements seront, <u>jusqu'au Jeudi 4 Avril midi inclus</u> réservés prioritairement aux licenciés FSGT. Puis dans la limite des places disponibles, prise en compte des demandes d'invitations, puis des engagements arrivés chez l'organisateur au-delà de cette date.					

Nous espérons pouvoir compter sur les encouragements de tous les Villejustiens pour récupérer le challenge par équipes qui est détenu depuis 2018 par l'US Ris-Orangis. Nous vous demandons d'être vigilants si vous devez emprunter le circuit en voiture et particulièrement à contre-sens.

Pour tout renseignement : **Arthur DE FARIA** - tel 01 60 10 59 56



LOTO INTER-ASSOCIATIONS


LOTO



Samedi 30 mars 2019

Ouverture des portes : 19h45, début : 20h30

Complexe sportif de La Poupardière
91140 VILLEJUST



Nombreux lots à gagner :

**Overboard et son Kart,
Tablette tactile, Google Home,
Jambon, Sorbetière, Ukulélé,
Cartes cadeaux, Smartbox,
Kimono, Sac de Sport,
Jeux de société,
Bons d'achat,
...**





REGARDS EN ARRIERE

Marguerite Jambu

Elle devient la première Villejustienne élue au conseil municipal le 18 mai 1945.



Le contexte

Depuis le 21 avril 1944, le gouvernement provisoire du **Général DE GAULLE** établi à Alger donne le droit de vote aux femmes ainsi que le droit d'être élues.

Les sacrifices consentis par les femmes de France lors de la Seconde Guerre Mondiale ont très probablement influencé les membres de ce gouvernement en ce sens.

Ce principe sera inscrit dans le préambule de la

constitution du 27 octobre 1946 au sein des textes fondamentaux de la République : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

Les femmes françaises votent pour la première fois le 29 avril 1945¹, 206 villejustiennes voteront à cette occasion.

Installation du conseil le 18 mai 1945

Sont élus : **Léon Marinier**, maire, **Eugène Brugnon**, adjoint. Les conseillers municipaux sont : **René Bude**, **André Legendre**, **Alexis Godin**, **Emile Buret**, **Eugène Alips**, **Léon Hérisé**, **Robert Roussiale**, **Raymond Nurdin** et **Marguerite Jambu**.

Le maire à l'unanimité sauf un bulletin blanc. Il faut 2 tours de scrutin pour élire **André Legendre** adjoint. **Marguerite Jambu** est nommée ainsi qu'**Albert Méder** au bureau de bienfaisance².

Au cours de son mandat **Marguerite** participe également aux commissions des fêtes et des impositions agricoles.

Suite aux dommages causés par la guerre, rien n'est simple pour la commune qui a peu de ressources. Il y a alors beaucoup à faire.

Qui était-elle ?

Marguerite Jambu (née **Yvé**) est née à Nozay en 1917.

Fille d'**Alphonse Denis**, carrier et de **Marie-Louise Mabile**, couturière, elle épouse **Pierre Jambu** en janvier 1935 avec qui elle exercera la profession d'agricultrice.

Ils habitent Grande rue à Fretay dans la maison Hébert avant de traverser la rue pour habiter une maison non pas située à Villejust mais sur le territoire de Nozay.

Pendant la captivité de son mari en Allemagne, elle élèvera seule ses enfants de 1940 à 1945.

Ouverte d'esprit, elle effectuera son mandat municipal avec beaucoup d'intérêt de plaisir nous a confié l'une de ses filles.

¹La Nouvelle-Zélande établit le droit de vote pour les femmes en 1893. Le Koweït et l'Arabie saoudite sont les derniers pays à l'avoir accordé en 2005 et 2011.

²Les bureaux de bienfaisance sont créés en 1796. Ils seront remplacés en 1953 par les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Jeanne Chanson

Il y a 60 ans, le 15 mars 1959, elle est élue adjointe au maire.



Le contexte

Après le passage à la V^{ème} République en 1958, à la veille de l'instauration du nouveau franc, ces élections montrent une stabilité des forces politiques en présence, voire un renforcement pour certains partis, grâce à l'impopularité des mesures économiques en place.

Installation du conseil le 15 mars 1959

Sont élus dans l'ordre des résultats : **André Legendre**, maire, **Jeanne Chanson**,

adjointe. Les conseillers municipaux sont : **Alexis Godin**, **Eugène Alips**, **Georges Gauthier**, **Fernand Magnac**, **Paul Peyre**, **Roger Lenoble**, **Hervé Regnault**, **Robert Buisson**, **Marcel Perret**, **Emile Laporte** et **Paul Mattheuws**.

Malgré son âge elle s'occupa longtemps, entre autres choses, des actions envers la jeunesse et les sports. Elle assura également le rôle de secrétaire de mairie en remplacement de son mari malade.

Qui était-elle ?

Jeanne Charlotte Déprès est née le 2 octobre 1892 à Paris (18^{ème} arr.), fille **Louis Léon**, garçon boucher et d'**Eugénie Biovois**, repasseuse. Elle épouse à Paris **Julien Chanson** en 1918; elle est alors fleuriste rue Cadet.

Elle habite avec son mari dans la maison familiale acquise à Villejust en 1898 par sa tante, **Juliette Déprès**, fleuriste à Paris, auprès la veuve d'**Antoine Hubert Cartier** (conseiller municipal de 1894 à 1896 et ancien instituteur de Boussy-Saint-Antoine).

Cette maison bourgeoise appartenait auparavant à **Germain Leroy** (maire de 1850 à 1865) de 1839 à 1870 puis à **Pierre Grondard** de 1876 à 1885.

Elle a disparu en 1999 pour faire place au restaurant scolaire de l'école primaire qui porte son nom.

Jeanne Chanson décède à Clamart en 1980. La famille **Chanson-Déprès** est inhumée au cimetière communal.

Pour Regards en arrière, Thierry ETIENNE.

Un peu d'Histoire... Commémorée le 8 mars, **La Journée internationale des femmes** est issue des luttes féministes menées sur les continents européen et américain. En 1909, une **Journée nationale de la femme** (*National Woman's Day*) est célébrée aux Etats-Unis. Sous l'influence de **Clara Zetkin**, journaliste et femme politique marxiste allemande, l'**Internationale Socialiste des Femmes** célèbre en 1911 la première **Journée internationale des femmes**. A cette occasion, le droit de vote, le droit au travail et la fin des discriminations sont revendiqués.

A l'initiative du **MLF** et de la ministre **Yvette Roudy**, la France officialise cette journée en 1982.

CINEAM

La municipalité de Villejust, Cinéam
et l'association Regards en arrière
vous invitent à découvrir

cinéam

Archives audiovisuelles en banlieue parisienne

MÉMOIRES FILMÉES DE NOS COMMUNES

PROJECTION
vendredi 5 avril 2019 à 20h30

Espace communal des Coudrayes

Chemin de Courtaboeuf, 91140 Villejust

Durée : 60 min, entrée libre

Venez découvrir d'anciens films amateurs tournés par des habitants des communes voisines : fêtes locales à **Marcoussis** en 1947-1948, travaux des champs à **Nozay** dans les années 1950, le tour de France à **Bures-sur-Yvette** en 1961...

Cinéam numérise gratuitement les films de famille 16 mm, 8 mm ou super 8 tournés localement. **Confiez-nous vos films !**

Cette projection est organisée avec le soutien de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay dans le cadre du projet de sauvegarde du patrimoine audiovisuel du territoire.

Renseignements

Cinéam

Tél. 09 52 79 9922

www.cineam.asso.fr

41A, rue Alexandre Soljenitsyne

91000 Évry



**PARIS
SACLAY**
Communauté d'agglomération

Essonne
LE DÉPARTEMENT
— TERRE D'AVENIRS —

Photos : Collections Naudin, Guithou

SOIREE JEUX



Soirée Jeux
à Villejust

Vendredi 12 avril 2019
Vendredi 10 mai 2019
Vendredi 14 juin 2019

À partir de 20h00 à 23h00
Salle de la Poitevine
Entrée libre et gratuite



Renseignements : asso.jeux.villejust@gmail.com

LA PARENTHÈSE DES COUDRAYES



VILLEJUST
LA PARENTHÈSE DES COUDRAYES
Samedi 23 mars 2019 - à 20h30
Dimanche 24 mars 2019 - à 15h

LES MAESTROS DE
N'oubliez pas les paroles

Violaine, Kevin, Hervé, Denis, Aline, Renaud, Heloise

COMPLET



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

L'HEURE DU CONTE

Venez passer un moment de détente en famille,
où les Contes et les Belles Histoires à écouter
sont particulièrement destinés aux enfants de 2 à 10 ans !

**Prochains RDV, les mercredis 10 avril et 15 mai
à 16h30 à la Bibliothèque, venez nombreux !**



RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 25 mars
Lundi 1er avril
Lundi 08 avril
Lundi 15 avril
Lundi 22 avril

lieu non précisé
lieu non précisé
lieu non précisé
lieu non précisé
Lundi de Pâques

Chantal et Christian BOURGES
Monique LE CLAINCHE
Anne CHEVILARD
Martine et Christian BIZET
André MAGUER

RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises.
D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous.

Pour tout renseignement ou pour obtenir les coordonnées des guides, venez visiter le site <http://randulis.free.fr>



Associations

Pour la parution du n° 456,
les articles associatifs à faire
paraître devront parvenir en
mairie au plus tard le

Vendredi 5 avril 2019

Ramassage des encombrants

Vendredi 12 avril 2019

Retrouvez toutes les dates sur
notre site internet :

www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil - CNI - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82

Bureau Municipal

Igor TRICKOVSKI	Maire
Sylvie ARMAND-BARBAZA	1 ^{ère} Adjointe Finances, Affaires Scolaires et Périscolaires
Didier MEZIERES	2 ^{ème} Adjoint Urbanisme opérationnel
Sauveur CONCORDIA	3 ^{ème} Adjoint Environnement, Entretien du Patrimoine, Anciens Combattants
Isabelle ARMAND	4 ^{ème} Adjointe Action Sociale, Solidarité, Jeunesse
Serge PLUMERAND	5 ^{ème} Adjoint Travaux
Pierre CAMBON	Délégué Développement numérique, Nouvelles Technologies
Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND	Déléguée Animation, Evènement associatif
Valéry LAURENT	Délégué Santé

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :
Secrétariat du Maire - 01 69 31 74 41
Email : secretariat-maire@mairie-villejust.fr

Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK / Cabinet du Maire

Contact :

service-communication@mairie-villejust.fr



VILLEJUST



LA PARENTHÈSE DES COUDRAYES

Samedi 6 avril 2019 - à 20h30

Duo SoliPse



MUSIQUE CLASSIQUE - FLÛTE TRAVERSIÈRE ET GUITARE

*Espace communal des Coudrayes
Chemin de Courtabœuf
91 140 VILLEJUST*

*Renseignements:
vie-associative@mairie-villejust.fr
01 69 31 74 47*